

# Le p'tit Bigottin

## Bonne année 2026

J  
A  
N  
V  
I  
E  
R

2  
0  
2  
6



La campagne bigottine sous la neige, 05/01/2026...

Edito	Page 2
Travaux de la commune	Page 3
La vie de la commune	Page 5
Informations diverses	Page 35

LA BIGOTTIÈRE

2025 s'achève dans le froid après un automne très doux.

Une année marquée par un climat politique national et international toujours incertain, qui encourage la collectivité à rester prudente dans ses dépenses. C'est un exercice d'équilibriste entre répondre aux besoins et arbitrer selon les moyens financiers et les priorités. Néanmoins, nous avons pu réaliser quelques travaux d'entretien de voirie et renouveler du matériel obsolète, notamment pour l'école et la garderie.

Avec la Communauté de Communes de l'Ernée, le pacte fiscal et financier a été adopté et se met en place. Après de longs échanges, la compétence Enfance-Jeunesse restera communale favorisant ainsi le centre de loisirs du 7.3.1., structure que nous soutenons depuis plus de dix ans, en lien avec notre regroupement pédagogique intercommunal. Les élus du territoire réfléchissent à l'évolution de la collecte des déchets et l'avenir de nos déchetteries, un sujet vaste mais essentiel. L'enfouissement coûte de plus en plus cher et il faut optimiser le recyclage.

Pour l'attractivité de notre commune, nous avons renouvelé notre partenariat avec « Mabaguette » et la boulangerie des forges de Chailland, et nous avons poursuivi nos actions en faveur des associations toujours aussi dynamiques. La distribution de plats à emporter de novembre a été un franc succès tout comme leurs diverses manifestations.

2026 sera, comme vous le savez, l'année des élections municipales qui se dérouleront en mars prochain. A l'approche de la fin de ce mandat marqué par six années intenses, nécessitant un investissement de chaque instant, j'ai fait le choix de me retirer après dix-huit ans d'engagement. Je tiens à remercier l'ensemble des élus qui m'ont accompagnée, les agents titulaires et remplaçants, les équipes enseignantes, les présidents d'associations et leurs bénévoles avec qui nous avons tant échangé, des liens essentiels à notre vie communale. Ce mandat restera pour moi, une aventure humaine exceptionnelle ! Une nouvelle équipe prendra le relai et saura apporter de nouvelles idées pour notre belle commune et ses habitants.

Que les mois à venir soient synonymes de bonheur et de réussite pour chacune et chacun d'entre vous, belle et heureuse année 2026.

Véronica BIGNON, Maire

### Les investissements

- Fourniture et pose de laine de verre soufflée dans les combles au 16, rue des Corvoisières pour un montant de 1 144.37€ TTC après déduction de La Prime Energie CEE. Travaux effectués en 2023, par ISODEAL (Malville) et facturés en 2025.
- Remplacement du chauffe-eau de l'école maternelle. Travaux effectués par EURL JL Artisan (La Bigottière) pour un montant de 601.75€ TTC
- Remplacement du sèche-linge dédié à l'école, cantine/garderie : Appareil acheté chez ENVIE Réemploi\* - (Laval) pour un montant de 358€TTC

*\*Association ENVIE :*

*L'insertion professionnelle, l'économie circulaire et la création d'emplois locaux sont au cœur de la mission d'Envie. Fondée sous le statut associatif de la loi 1901, Envie rénove des appareils électroménagers abandonnés par leurs propriétaires ou démantèle ces appareils pour en extraire des pièces détachées ou des fractions de matières recyclables. Depuis 1984, Envie participe activement à la limitation des déchets et contribue à faire évoluer les modes de consommation.*

- Achat d'un ordinateur portable pour l'équipe enseignante de l'école maternelle : Ordinateur acheté chez EM-Informatique (Gorron) pour un montant de 656.67€TTC (Suite bureautique permanente Microsoft office incluse)



- La location de la machine à baguettes est reconduite pour six mois. La boulangerie « Les forges » à Chailland, qui alimente la machine, dépose également le pain de la cantine scolaire par la même occasion.

Pour rappel, la machine n'est pas alimentée le mercredi. Elle est située devant la mairie.



- Un local au-dessus du pôle scolaire est mis à disposition de l'association des parents d'élèves du R.P.I. à titre gratuit afin de stocker leur matériel. Les membres de l'association y ont accès librement.



- Les illuminations : 1576.80€

Cette année, la société Adico a prêté gracieusement des guirlandes solaires rue de la mairie et sur la façade du bâtiment pour remercier la municipalité de sa collaboration depuis plusieurs années. Pour information, à ce jour, aucune pose de décorations électriques ne peut se faire sur les candélabres rue de la mairie faute de prises.

En collaboration avec les communes d'Alexain et de Saint-Germain d'Anxure, une nacelle est louée pour fixer les décorations chaque année.



**Marc Noesmoen**

**ADICO ILLUMINATIONS**

Les Sables d'Olonne / Fay de Bretagne

Tél : 06 43 30 47 32 / 09 54 25 76 10



### LE CLUB DES AINÉS « Perce neige »



L'année se termine pour notre club qui compte une cinquantaine d'adhérents.

Une bonne participation que ce soit, nos échanges entre clubs du territoire de Chailland et autres, repas à la Centaurée, restaurant de St Germain-le-Guillaume, sortie découverte de Château-Gontier.

Nous remercions tous les participants de l'événement « dictée », 3 représenteront le territoire au mois de mars 2026 au département ; nous les félicitons ! Nous leur souhaitons une bonne réussite et peut-être rendez-vous au national....

Nous terminons l'année par notre traditionnel goûter de Noël avec la participation pour la 3ème fois de la chorale « joie de vivre » qui a su animer cette après-midi appréciée de tous. Chacun est reparti avec le sourire en se disant à l'année prochaine.



Sortie à Château-Gontier

Rendez-vous à l'assemblée générale qui aura lieu le 22 janvier 2026. Les nouveaux adhérents sont acceptés avec plaisir.

Je termine au nom du bureau en vous présentant tous nos meilleurs vœux pour 2026 et particulièrement une bonne santé.

Le président, Georges Romagné.



La dictée



Repas du mois d'octobre



Sortie à Château-Gontier



Fin de journée, un petit café !!!!

## LES ANCIENS COMBATTANTS

La commémoration du 11 novembre 2025



L'association des anciens combattants a été dissoute en avril 2025. Néanmoins, nous continuons à honorer ceux qui ont combattu pour la France en déposant une gerbe aux monuments aux morts. Le verre de l'amitié a été offert ensuite à la salle du Tilleul.

Notre cérémonie a été marquée par la présence de trois anciens combattants. La mémoire ne disparaît pas tant qu'on la fait vivre.



De gauche à droite : Marcel BOULLIER, Maurice PECULIER, Robert REMANDE.



## « LES PAS BIGOTTINS »



### Bilan 2025

À l'approche de la fin de l'année 2025, notre association de randonnée dresse un bilan très positif de ses activités. Les nombreuses sorties organisées ont permis aux adhérents de découvrir des paysages variés, de partager des moments conviviaux et de renforcer l'esprit de groupe.

Parmi les temps forts de l'année, la randonnée du 11 octobre 2025 a particulièrement marqué les participants. Réalisée dans une ambiance automnale et conviviale, elle a réuni de nombreux marcheurs autour d'un parcours apprécié de tous.

L'association remercie chaleureusement ses bénévoles et organisateurs pour leur engagement tout au long de l'année. De nouvelles randonnées et projets sont déjà en préparation pour 2026, avec toujours la même passion pour la marche et la nature.

Les personnes intéressées pour rejoindre l'association peuvent se renseigner aux numéros ci-dessous :

Dolores LE DAUPHIN : 06.18.01.72.02

Nathalie RAMEL : 06.69.48.19.71



## REFUGE ET PENSION POUR ANIMAUX



Le refuge :

Alors que nous nous apprêtons à entamer une nouvelle année, nous repensons à celle qui vient de s'écouler. Nous avons reçu un soutien formidable et généreux de la part de nombreuses personnes ainsi que de notre commune La Bigottière. Certaines nous ont aidés pendant ma convalescence suite à mon opération du genou et continuent de nous apporter une aide pratique, ce dont

nous leur sommes très reconnaissants. D'autres, qu'il s'agisse de ceux qui travaillent à la collecte de fonds, donnant de leur temps et de leur énergie, de ceux qui font don d'objets merveilleux, ou encore de ceux qui nous soutiennent en achetant dans notre boutique ou en nous aidant lors de nos ventes, nous remercions chacun d'entre vous du fond du cœur.

Certains de nos animaux sauvés depuis longtemps, trop traumatisés pour être placés dans un nouveau foyer, sont simplement morts de vieillesse, et d'autres pauvres âmes ont pris leur place. C'est grâce à votre soutien que nous avons pu offrir, aux résidents de longue date la vie, la plus longue, la plus heureuse et la plus saine possible. C'est également grâce à votre générosité continue que nous sommes en mesure d'offrir, aux nouveaux arrivants, les soins particuliers dont ils ont besoin et de payer les frais vétérinaires nécessaires tout comme suivre les régimes alimentaires spéciaux appropriés.

Nous pensons tout particulièrement à nos amis et à nos sympathisants qui connaissent des problèmes de santé et espérons qu'ils retrouveront bientôt une vie saine et épanouie au cours de la nouvelle année. Nous leur adressons nos vœux les plus sincères.

MERCI À TOUS ET À TOUTES !  
NOUS VOUS SOUHAITONS UNE ANNÉE 2026 HEUREUSE ET EN BONNE SANTÉ.  
Anita et Peter.

## Et... LE CLUB CANIN

Le club canin se porte bien, le nombre d'adhérents est en progression. Cette année notre concours d'agility a dû être annulé par manque de participants mais, pour 2026, nous nous associons avec le Club de **l'Huissierie** (Club Lavallois du Chien de Travail) et ensemble, nous organisons **les 4 et 5 juillet 2026** un double concours d'agility sur **leur terrain**.

Nos concours de Hoopers auront lieu les **25 et 26 Juillet 2026** à la **Bigottière** sur le **terrain de foot**. Helen a été sélectionnée pour le Grand Prix de France à Liévin, en classe Handi, avec son chien Roo, ils ont fait de très beaux résultats. Nous espérons continuer sur cette dynamique l'an prochain, n'hésitez pas à nous contacter via notre page facebook (club grande daze agility) ou par mail à [ccgdae@gmail.com](mailto:ccgdae@gmail.com).

Nadège DINOMAS



## LE TENNIS DE TABLE



## BONNE ANNÉE 2026

Le club de tennis de table de la Bigottière vous présente ses meilleurs vœux pour 2026.

Ce début de saison se déroule pour le mieux avec deux équipes en championnat qui se maintiennent en M4 et M6. L'association compte 26 licenciés qui sont plus nombreux que les années passées à goûter à la compétition.

Les plus jeunes aussi ont des épreuves dans l'année s'ils souhaitent faire des tournois contre des joueurs de leur âge.

Montourtier est venu en Octobre pour l'habituel match amical et nous ferons le déplacement chez eux en Janvier. Ce sont des soirées appréciées de tous pour l'ambiance et le challenge de faire mieux que la rencontre précédente.

Le dimanche 14 décembre a eu lieu notre tournoi de Noël ouvert à tous.





**Le 31 Mai 2026** aura lieu notre **repas festif** alors réservez déjà la date nous serons ravis de partager un bon moment avec vous.

Le **championnat de France de tennis de table** se déroulera **les 12, 13 et 14 Juin 2026** à **l'espace Mayenne**. Trois personnes du club seront dans l'équipe des bénévoles.

A bientôt,

Le bureau de l'USTTB



# Union Sportive

LA BIGOTTIERE - ALEXAIN

#Uslba

## SPORT - FOOTBALL - PARTAGER - S'AMUSER

L'Union Sportive de la Bigottière Alexain rassemble toutes les générations, que ce soit pour jouer au football ou pour participer activement à l'organisation de la vie du club et de ses différents événements.

Pour la saison 2024-2025, notre club a enregistré :

- 90 licences, avec 13 dirigeants dont certains sont également joueurs/joueuses
- => soit 61 seniors : 1 équipe féminine (11 licences) / 2 équipes masculines (37 licences)
- => le Groupement Jeunes du Bas Maine pour les U12 à U18 (19 licences pour l'USLBA)
- => une école de foot (10 licences)

### Composition du nouveau bureau 2025/2026 :

Co- Présidents : Farida Hadj Ali et Jean Bosco Voirand

Trésorier : Vincent Meyrignac

Secrétaires : Lucien Bigot et Ronan Calvez

#### Nouveaux arrivants :

Evan Gendry  
Julien Ramel

#### Départ :

Thomas Blanchard  
Gaëtan Pouteau  
Jean-Christophe Derennes

Un grand merci à Thomas Blanchard, Jean-Christophe Derennes et Gaëtan Pouteau pour leur engagement et le travail accompli au sein du bureau.

Votre investissement a beaucoup compté pour le club. Bonne continuation, et à bientôt autour des terrains !

### Pour plus d'informations :

#### Pour les seniors

##### Pour les seniors

Hommes : Jean Bosco Voirand  
06.38.86.25.52

Féminines : Christophe CARRIL  
06.78.18.88.45

#### Pour les jeunes

Responsable Groupement jeunes  
Bas Maine :

Christophe CARRIL 06.78.18.88.45

## DATE À RETENIR

Chaque année, notre club propose différents événements ouverts à tous afin de partager des moments conviviaux.



**7 mars 2026 : Soirée du foot 50 ans du club**



 **Union Sportive**  
LA BIGOTTIERE - ALEXAIN #Usiba

### Soirée foot Le 7 mars 2026 50 ANS A la salle de Moulay

**Apéritif**  
-  
**Assiette Landaise**  
-  
**Filet mignon ou joue de bœuf**  
-  
**dessert**

**Menu adulte**  
20 €

**A partir de**  
20h00

**Menu enfant**  
Steack haché et sa purée maison  
8 €

**Plat à emporter**  
18 €

( Boissons non comprise )

**Traiteur : CHEZ MARLENE**  
**Sono : PATRICK et LINDA**

réservez auprès de l'un des membres du club  
ou au 0669002944 ou 0610076927

## Retour sur notre Concours de Belote du 12 décembre 2025



Nos gagnants du concours 🏆



Les 2<sup>ème</sup>



Les 3<sup>ème</sup>



Les 4<sup>ème</sup>

Retrouvez de l'information sur :

Site internet : <https://uslba.footeo.com>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/USlaBigottiereAlexain>

<https://groupement-jeune-bas-maine.footeo.com/>

## Hommage



Le club tient à rendre hommage à **Yannick Collet**, qui nous a quittés récemment. Ancien membre du bureau depuis 1996 et trésorier jusqu'à la saison 2021-2022, Yannick a dédié plus de 25 ans de sa vie au club, d'abord au sein d'Alexain, puis après la fusion avec La Bigottière. Homme serviable, toujours souriant et passionné par son métier de chauffeur poids lourds, il restera pour beaucoup un bénévole impliqué et apprécié.

Le club adresse ses sincères condoléances à sa famille, à son épouse et à ses deux enfants.

## L'OUVERTURE DE L'EGLISE en collaboration avec la municipalité..

Le lundi 15 décembre, en soirée, un goûter a été organisé par les bénévoles de l'église et les élus, vin rouge chaud et biscuits ont été proposés à toutes les personnes venues découvrir l'église et la crèche.





## LE REPAS DES AINÉS ORGANISÉ PAR LES ÉLUS

La commune a organisé son repas annuel dimanche 22 novembre à la salle des fêtes, pour les personnes de plus de 65 ans. Nous avons compté 25 participants dont quatre repas portés à domicile pour ceux qui le désiraient. Un colis de gourmandises sera porté aux personnes habituellement présentes et qui, pour des raisons personnelles et de santé n'ont pu se déplacer. Le service a été assuré par les élus. La décoration portait sur le thème de l'autonomie ; nous remercions d'ailleurs Estelle Gesteau pour le prêt des décorations. Le repas a été préparé par Sébastien Pichereau, traiteur à Andouillé. La boulangerie Martinez d'Andouillé a fourni le pain, les brioches et fabriqué les desserts.



*Au menu...*

*Pétillant et ses toasts*

*Potage Filet de perche sauce beurre blanc*

*Trou normand*

*Langue de bœuf, sauce piquante, purée, champignons et fagots de haricots*

*Fromage salade*

*Café gourmand*



Confection des menus  
par Catherine Le Roi  
secrétaire de mairie



Plateau repas livré à domicile



Sébastien PICHÉREAU



*La fin de journée avant la brioche !! Place à la belote...*



**L'ÉCOLE MATERNELLE DU R.P.I.** (Regroupement Pédagogique Intercommunal avec les communes d'Alexain et de St Germain-le-Guillaume)

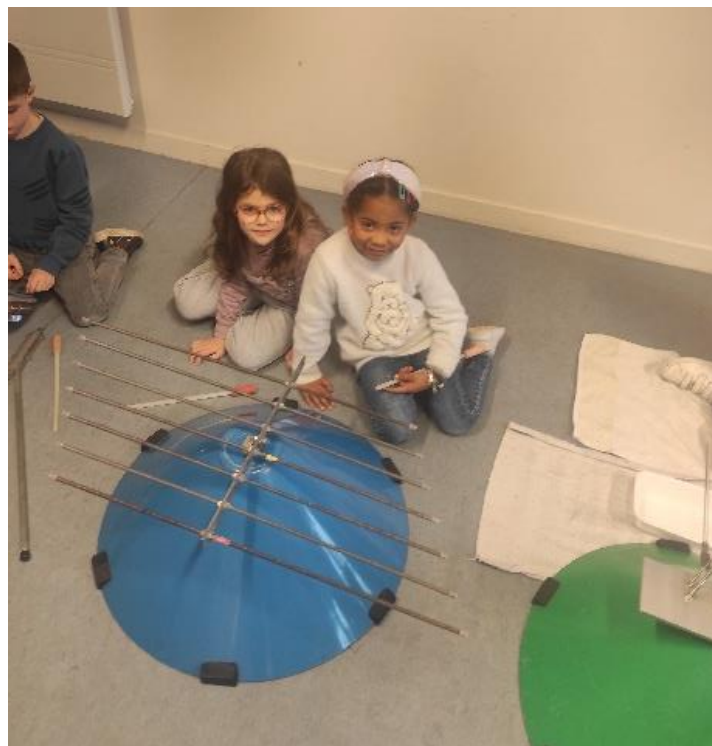


Audrey DEMANGE est chargée de la direction.

Contact : 02.43.68.60.21 pour tout renseignement et inscription.

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, les élèves des deux classes travaillent avec Julien autour des structures BASCHET.

Ils ont découvert les instruments, leur nom et font des petits jeux (chef d'orchestre, dialogue...)





Le jeudi 13 novembre, nous sommes allés au cinéma voir « la naissance des oasis », une série de court-métrages.





Vendredi 14 novembre, nous nous sommes rendus à l'Espace Clair de Lune à Ernée pour visiter l'exposition « Arts en Herbe ». L'œuvre réalisée par les enfants de la Bigottière (ayant pour thème la musique) était exposée dans le hall, côtoyant les œuvres d'écoliers d'autres écoles. Nos petits élèves ont également eu le loisir d'observer les œuvres d'artistes : des statues, des peintures, des dessins... Chacun, par petits groupes, a pu décrire les œuvres et apprécier certaines d'entre elles. De belles découvertes pour les enfants !



Groupe « Art en herbe »



Production de l'école maternelle

### LE GÔTER DE NOËL DES ENFANTS

Vendredi 19 décembre, dernier jour avant les vacances, les élèves ont participé à un goûter de Noël offert par la municipalité à la salle des fêtes. Brioches, clémentines et chocolat chaud préparés par les élus les attendaient.







## Association des parents d'élèves AMICALE DU R.P.I.

Alexain  
La Bigottière  
St Germain le Guillaume

**Bonne année 2026 de la part de l'Association des Parents d'Élèves du R.P.I. !**

Toute l'équipe de l'APE vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année : qu'elle soit pleine de projets, de rires, de réussites... et de belles découvertes pour tous les enfants du R.P.I. !

### Retour sur la rentrée 2025-2026

Nous avons démarré l'année scolaire avec notre **Assemblée Générale du 25 septembre**, un temps d'échange qui a permis de faire le bilan de l'année écoulée et de définir les événements à venir.

Pour rappel, l'A.P.E. a pour vocation de récolter des fonds afin de financer l'achat de matériel pédagogique et de soutenir les sorties et voyages scolaires proposés par les enseignants. Ces actions permettent d'enrichir la scolarité de nos enfants avec des expériences variées, culturelles, sportives ou scientifiques.


### Les temps forts de l'année 2025-2026

#### Vente de brioches - Novembre 2025

Cette première action a permis de régaler petits et grands avant les fêtes de fin d'année !

#### Vente de saucissons - Janvier à février 2026

En ce début d'année, nous lançons une vente de saucissons en partenariat avec « Les Saveurs du Terroir » d'Ahuillé.

 Les bons de commande seront bientôt remis aux familles, et seront également disponibles à la mairie de La Bigottière.

 **Date limite de commande : 12 février**

 **Livraison prévue fin mars**



#### Loto - Vendredi 20 mars 2026

Nous vous donnons rendez-vous à la salle Guinefolle de Saint-Georges-Buttavent pour un moment de jeu et de suspense !

 **Réservations conseillées et possibles dès maintenant au 06 49 93 37 17.**

#### Tombola - Avril/Mai 2026

Une vente de tickets de tombola sera organisée au printemps.

 Les lots seront à retirer lors de la fête de l'école !

#### Fête de l'école - Dimanche 21 juin 2026 au Parc d'Alexain

Un moment festif très attendu par les enfants... et les parents !

Le tirage au sort de la tombola aura lieu dans l'après-midi.

Nous remercions la municipalité de nous prêter un local pour entreposer les diverses affaires de nos manifestations.

## 🙏 Un mot pour conclure...

Ces événements ne peuvent exister que grâce à la mobilisation des parents, des bénévoles, et de toutes les bonnes volontés.

## 👉 Vous avez envie de nous donner un petit coup de main, ponctuellement ou plus régulièrement ?

L'A.P.E. accueille avec plaisir tous les parents qui souhaitent s'investir, même un peu. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

À très bientôt,  
L'équipe de l'A.P.E.



**SAINT GEORGES BUTTAVENT (53)**

**Vendredi 20 mars 2026**

# LOTO

AVEC LOTO PERSO

**2800 EUROS DE LOTS ET  
BONS D'ACHAT À GAGNER**

Salle Guinefolle à 20h30 - ouverture des portes 18h30

**1 Bon d'achat de 1000€**

- 1 Bon d'Achat de 200€
- 5 Bons d'achats de 100€
- 3 Bons d'achats de 50€
- 9 Bons d'achats de 40€
- 9 Bons d'achats de 30€
- + Pleins d'autres Surprises

RESTAURATION

BUVETTE

SUR PLACE

TEAM FABIEN - FABIENNE ANIMATION

06.49.93.37.17



En lien avec la Fédération Familles Rurales de la Mayenne, l'accueil de loisirs du 7.3.1 est le résultat d'un partenariat entre 7 communes (Alexain, Contest, St Germain-d'Anxure, Placé, La Bigottière, St Germain-le-Guillaume et St Georges-Buttavent).

Le 7.3.1 propose un accueil aux enfants et aux familles sur 2 sites (Contest et Alexain) les mercredis, les petites et grandes vacances. Il s'attache à proposer des activités variées et rythmées par des sorties culturelles ou de loisirs, des activités manuelles et sportives. Afin de respecter le rythme de l'enfant, les animateurs adaptent les activités en fonction des tranches d'âge et de leurs besoins, afin de permettre à chacun de profiter de la journée.

### Les mercredis

Sous la direction de Stéphane Mounier et encadrée par 4 animateurs (Christine, Marie-Amélie, Stéphane, Malorie), l'équipe a proposé aux enfants, des activités qui ont suscité la découverte. Durant l'année 2025, l'accueil de loisirs le 7.3.1 d'Alexain, a accueilli en moyenne une quarantaine d'enfants âgés entre 3 et 11 ans.

De janvier à juin, les enfants ont concocté des activités autour « des émotions » en pratiquant la peinture, en jouant et en faisant des grands jeux.

De septembre à décembre, les enfants (les petits génies) sont partis à l'aventure puis en décembre ils ont réinventé Noël. Le mercredi 17 décembre, un goûter de Noël a été partagé avec les personnes âgées et chaque participant a pu recevoir un chocolat de la part du père Noël.

Au mois de juin, une sortie au jardin de la Perrine à Laval a clôturé l'année scolaire.

### Les petites vacances

Durant les petites vacances de l'année scolaire 2024/2025, plusieurs thèmes ont été déclinés sur le site d'Alexain. Ils ont commencé par « Les 5 sens », ils ont ensuite découvert « les monstres marins ».

Pour l'année 2025/2026, aux vacances de la Toussaint, les enfants ont joué dans « le monde merveilleux ». Pour les vacances de Noël, le site d'Alexain était fermé cette année. Pour les vacances d'hiver, nous feront découvrir aux enfants « les différentes cultures du monde » à travers les J.O d'hiver et enfin nous voyagerons dans l'univers « des châteaux » aux vacances de printemps.

Ce sont une trentaine d'enfants qui profitent quotidiennement des activités proposées durant les petites vacances sur le site d'Alexain.

### Été 2025

L'équipe d'animation composée d'animateurs saisonniers a élaboré un programme sur « les supers héros ».





Les points forts de cet été ont été les sorties à la piscine à Ernée, le foot-golf et aqua-paint au parc de Gorrion, un inter-centre à Contest, les camps sportifs de Familles Rurales à Montsûrs pour les 6-8 ans et 9-11 ans et un intervenant sur la nature et fabrication de fusées à eau. L'accueil de loisirs s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans. Il est ouvert en priorité aux habitants des communes du 7.3.1 (Alexain, Contest, Placé, Saint-Germain-d'Anxure, La Bigottière, Saint-Germain-le-Guillaume et Saint-Georges-Buttavent).

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Les mercredis toute la journée de 7h00 à 18h30 sur le site d'Alexain ;
- Les mercredis toute la journée de 7h15 à 19H00 sur le site de Contest ;
- La 1<sup>ère</sup> semaine des petites vacances scolaires de 7h30 à 18h30 sur le site d'Alexain ;
- La 2<sup>ème</sup> semaine des petites vacances scolaires de 7h30 à 18h30 sur le site de Contest ;
- L'été au mois de juillet et la dernière semaine d'août de 7h30 à 18h30 ;

#### Contact

Stéphane MOUNIER

(Directeur site d'Alexain)

Tél : 07.68.08.97.00/ 02.43.00.46.37

[direction.731alexain@famillesrurales53.com](mailto:direction.731alexain@famillesrurales53.com)

Camille GODET

(Directrice site de Contest)

Tél : 07.82.79.80.39/ 02.43.00.46.37

[direction.731contest@famillesrurales53.com](mailto:direction.731contest@famillesrurales53.com)

Site : BLOG <http://alshmultisites.wix.com/blog>

Groupe what'App : sur invitation et réservé aux parents

Les inscriptions se font uniquement sur le portail famille :

<https://portailfamille731.famillesrurales53.com>



## HORAIRES D'ACCUEIL DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES

7h30-9h30 *7h00 les mercredis	Arrivées échelonnées Péri-centre matin
9h30-12h00	Activités programmées
12h00-13h15	Repas
13h15-14h00	Temps libre, pour les plus grands
13h00-15h45	Sieste pour les plus petits
14h00-16h00	Activités programmées
16h00-17h00	Goûter et temps libre pour tous
17h00-18h30	Péri-centre soir Départs échelonnés

**L'équipe régulière :**



**Stéphane MOUNIER**



**Malorie MERY**



**Christine DEROUET**



**Marie-Amélie HAY**

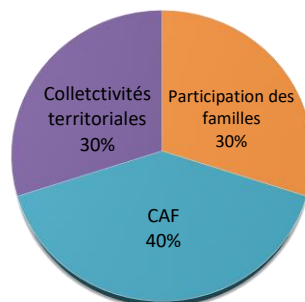


### TARIFS 2026

COMMUNES	T1 0-800	T2 801-1000	T3 1001 à 1200	T4 1201 à 1350	T5 1351 à 1500	T6 1501 à 1800	T7 1801 et +
Matin ou soir péricentre	1,31€	1,43€	1,56€	1,68€	1,80€	1,93€	2,06€
Matin et soir péricentre	2,27€	2,46€	2,66€	2,85€	3,07€	3,29€	3,51€
1/2 journée mercredi	3,32€	3,61€	3,89€	4,18€	4,49€	4,80€	5,11€
Journée mercredi	5,19€	5,64€	6,10€	6,55€	7,05€	7,54€	8,03€
Journée petites vacances	5,19€	5,64€	6,10€	6,55€	7,05€	7,54€	8,03€
Semaine petites vacances	20,78€	22,61€	24,44€	26,28€	28,24€	30,21€	32,18€
Journée été	7,78€	8,47€	9,16€	9,85€	10,58€	11,31€	12,04€
Semaine été	31,18€	33,92€	36,66€	39,40€	42,35€	45,31€	48,27€
Quinzaine été	58,52€	63,70€	68,87€	74,04€	79,59€	85,14€	90,69€
Repas	4,17€	4,22€	4,27€	4,33€	4,38€	4,43€	4,48€
TARIFS HORS COMMUNES							
Matin ou soir péricentre	1,62€	1,76€	1,91€	2,05€	2,20€	2,36€	2,51€
Matin et soir péricentre	2,76€	3,01€	3,25€	3,50€	3,76€	4,02€	4,27€
1/2 journée mercredi	4,07€	4,42€	4,77€	5,12€	5,51€	5,90€	6,29€
Journée mercredi	6,33€	6,90€	7,47€	8,03€	8,64€	9,25€	9,86€
Journée petites vacances	6,33€	6,90€	7,47€	8,03€	8,64€	9,25€	9,86€
Semaine petites vacances	25,43€	27,67€	29,90€	32,14€	34,55€	36,96€	39,37€
Journée été	9,52€	10,36€	11,21€	12,05€	12,96€	13,86€	14,77€
Semaine été	38,11€	41,48€	44,85€	48,21€	51,83€	55,44€	59,06€
Quinzaine été	71,62€	77,94€	84,26€	90,59€	97,38€	104,16€	110,95€

Le saviez-vous ?

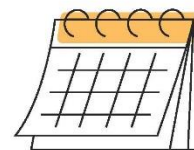
### Comment est financé l'accueil de loisirs du 7.3.1 ?



- La participation des familles 30% ;
- La caisse des allocations familiales (CAF), qui verse une prestation de service (PS) 40% ;
- Les collectivités territoriales (les communes) 30%.

# CALENDRIER D'OUVERTURE DU 7.3.1

## ANNEE 2026



LE SITE D'ALEXAIN SERA OUVERT LA 1ERE SEMAINE DES PETITES VACANCES  
 LE SITE DE CONTEST SERA OUVERT LA 2EME SEMAINE DES PETITES VACANCES

L'ACCUEIL DE LOISIRS 7.3.1 EST OUVERT		
PÉRIODE	CONTEST	ALEXAIN
TOUS LES MERCREDIS DE L'ANNÉE SCOLAIRE	✓	✓
VACANCES D'HIVER	DU 23/02 AU 27/02	DU 16/02 AU 20/02
VACANCES DE PRINTEMPS	DU 20/04 AU 24/04	DU 13/04 AU 17/04
ÉTÉ 2026	*DU 06/07 AU 31/07 LE LUNDI 31/08 <u>OUVERT LE LUNDI 13 JUILLET</u>	*DU 06/07 AU 24/07 DU 24/08 AU 31/08 <u>FERMÉ LE LUNDI 13 JUILLET</u>
VACANCES D'AUTOMNE	DU 26/10 AU 30/10	DU 19/10 AU 23/10
VACANCES DE NOËL	✗	**DU 21/12/ AU 24/12

\*\*LE LUNDI 13 JUILLET, L'ACCUEIL SE FERA UNIQUEMENT SUR LE SITE DE CONTEST

\*IL A ÉTÉ FAIT LE CHOIX DE NE PAS OUVRIR DU 28 AU 31 DÉCEMBRE 2026 ET D'OUVRIR UNIQUEMENT DU 21 AU 24 DÉCEMBRE 2026 SUR LE SITE D'ALEXAIN

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION



## Ça se passe à La Bigottière...

À LA BIGOTTIÈRE !!!

**NOUVEAUTÉ**

### Apithérapie



L'apithérapie consiste à soigner grâce aux produits issus de la ruche parmi lesquels on distingue le miel, la propolis, le pollen, la gelée royale, la cire et le venin d'abeille. Ces produits sont le résultat d'un long et rigoureux travail mené par l'abeille.

Indépendante, Marie-Hélène Déjardin est conseillère en Apithérapie avec la marque Secrets de miel, seule entreprise à mission de la vente directe. Elle travaille à temps complet.

Marie-Hélène propose des produits de bien-être et de beauté pour toute la famille, une gamme française et naturelle issus des trésors de la ruche, pollen, Miel, Propolis et Gelée Royale.



Ses coordonnées :  
85 chemin de la Saudrais  
53240 La Bigottière

Tél : 06.73.30.80.36

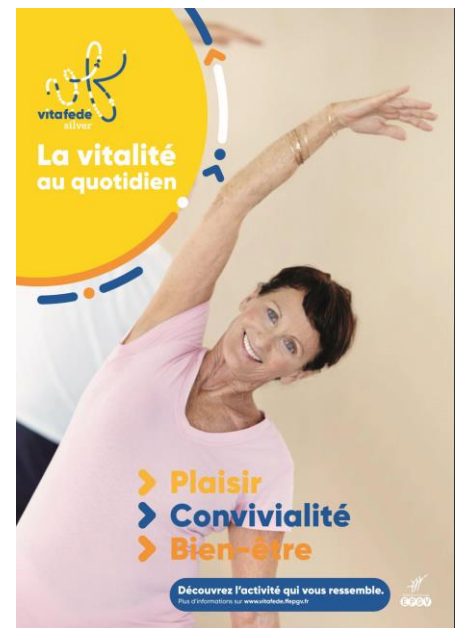
Site internet : [www.secretsdemiel.com/?CodeCourtier=Apimarie](http://www.secretsdemiel.com/?CodeCourtier=Apimarie)



### GYM DOUCE « Bien Vieillir »

Notre premier trimestre de Gym Douce s'est très bien passé comme les précédentes sessions.

Les 25 participantes se retrouvent dans une ambiance conviviale et amicale tous les lundis de 9h30 à 10h30 à la Salle des Fêtes. Nous sommes toutes ravies de ces cours de Gym qui préservent notre souplesse, notre autonomie grâce à des exercices adaptés. Nous vous souhaitons une excellente année 2026 et peut être à la rentrée de Septembre pour nous rejoindre. Renseignements au 07 80 02 03 49



# LA VENTE DES PLATS À EMPORTER : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

347 repas ont été vendus au bénéfice des six associations de la commune dont vous avez pu lire l'actualité sur les pages précédentes ; chaque association recevra sa part en début d'année.

Nous remercions tous ceux qui nous ont suivis depuis 4 ans sur cet événement !

**Vente de plats à emporter**  
 Samedi 15 novembre 2025  
 11h30 à 13h00 - Salle du Tilleul (salle attenante à la mairie)  
 Soutenue par la municipalité  
 et organisée par les associations de la commune

Les bénéfices de cette opération seront redistribués à chaque association communale à part égale.

Plat adulte par Sébastien PICHEREAU, traiteur - 12€  
 Cassoulet  
 Saumon et ses petits légumes

Plat adulte  
 Cassoulet  
 Saumon

Plat enfant  
 Lasagnes

Choix de dessert c



Les desserts viennent de la boulangerie des Forges et les plats sous vide, du traiteur Sébastien Pichereau.



**État civil** (Les noms qui ne paraissent pas dans cet état civil sont ceux dont les familles n'ont pas répondu favorablement par courrier à leur diffusion dans le bulletin)



### Naissances

Sur 5 Naissances en 2025 :

RAMEL Marius né le 2 janvier 2025

VERDIER LAMY Billie née le 11 janvier 2025

LAMBERT Ambre née le 25 juin 2025

KERDUDO Adrian né le 20 octobre 2025



### Décès

Mme LEGROS Marie -Thérèse le 13 octobre 2025

M. ROULAND Bernard le 13 janvier 2025



### Mariages

POUTEAU Gaëtan et CHÉROT Cécile le 16 août 2025



### Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi matin sur RDV

Mardi, jeudi, vendredi et samedi ouverture de 8h30 à 12h

Mercredi fermé au public

✉ [mairie@labigottiere.fr](mailto:mairie@labigottiere.fr)

☎ 02.43.69.40.64

[www.labigottiere.fr](http://www.labigottiere.fr)



[La Bigottière](#) [Votre mairie](#) [Découvrir la commune](#) [Enfance / Jeunesse](#)

[Nos entrepreneurs](#) [Vie locale](#) [Entre nous](#) [Infos pratiques](#)



Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires. Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- Jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
- Jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site : [service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr)

N.B. : Si vous déménagez après la date limite d'inscription pour l'une des raisons suivantes, vous pouvez vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus si :

- Vous êtes agent public muté ou admis à faire valoir vos droits à la retraite après la clôture des inscriptions ou membre de la famille d'un agent public concerné ;
- Vous êtes un militaire ;
- Vous déménagez pour un motif professionnel ou êtes membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De la même manière, si vous atteignez l'âge de 18 ans après la clôture des délais d'inscription ou que vous devenez Français par naturalisation après la clôture des délais d'inscription et que vous n'êtes pas inscrit d'office sur les listes électorales, vous pouvez aussi vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus. Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives. Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- Posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- Être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

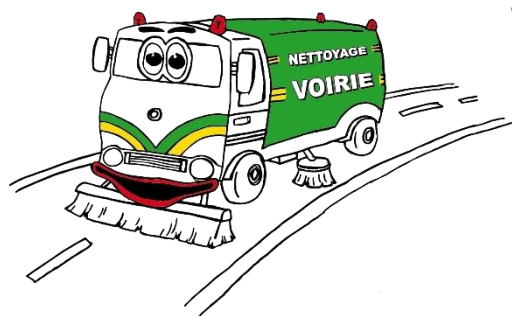
Avoir une attache avec la commune au titre de :

- Son domicile principal ;
- Sa qualité de contribuable ;
- Sa qualité de gérant de société

Les jeunes qui ont été recensés sur la commune de La Bigottière sont automatiquement inscrits sur la liste électorale dès 18 ans.

# Notre Environnement...

S.A.S Peslier Nettoyage Voirie



Balayage Places. Trottoirs. Caniveaux. Cours d'école.  
Travaux publics. Décapage Haute Pression.  
Lavage basse Pression. Location citerne 8000 litres 25000 litres.  
Location épandeuse lait de chaux

## Calendrier de passage dans votre village 2026 :

Vendredi 30 janvier CV LOT

Vendredi 13 février CV

Vendredi 06 mars CV LOT

Vendredi 03 avril CV

Jeudi 07 mai CV LOT

Vendredi 19 juin CV

Vendredi 03 juillet CV LOT

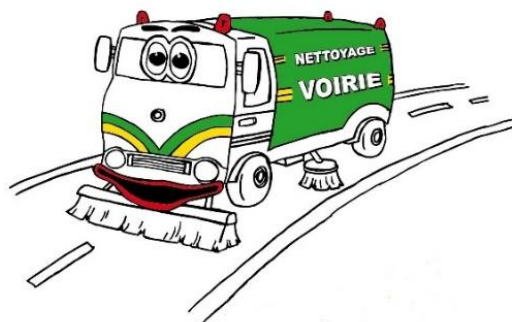
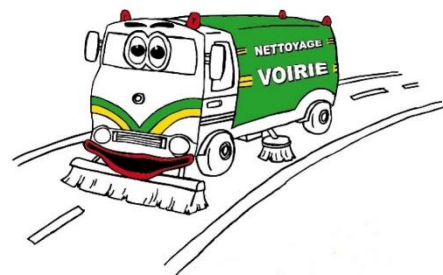
Fermeture de l'entreprise du samedi 01 août 2026 au dimanche 23 août 2026

Mercredi 30 septembre CV

Mercredi 21 octobre CV LOT

Vendredi 13 novembre CV

Vendredi 04 décembre CV LOT





Les haies et les jardins sont, parfois, à l'origine de querelles de voisinages et les questions sur le sujet sont fréquentes. Nous vous offrons donc, ici, quelques éléments d'éclairage pour que le jardinage et les espaces verts restent source de détente.

**La réglementation sur l'entretien de jardin est très précise. Les différentes obligations d'entretien font l'objet de textes de lois qui encadrent parfaitement les différents cas de figures**

En règle générale, la réglementation sur l'entretien de jardin est très précise. Les différentes obligations d'entretien font l'objet de textes de lois qui encadrent parfaitement les différents cas de figure. Cette réglementation rappelle à chacun ses devoirs d'entretien de jardin ainsi que les obligations de vos voisins.

Si vous habitez dans un lotissement ou une résidence, des conditions particulières peuvent s'y appliquer telles que : la taille des haies, l'obligation de fleurir les abords de la propriété, de ramasser les feuilles mortes, de débroussailler...

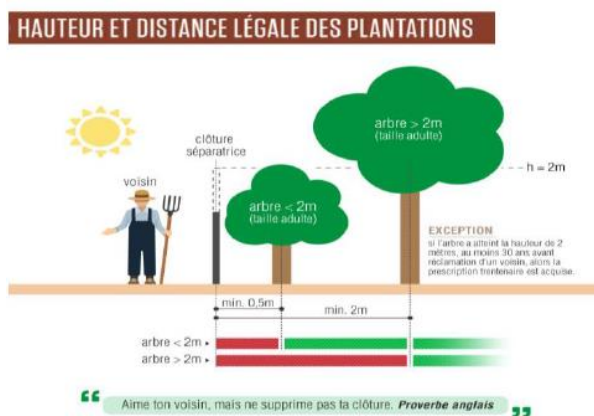
♦ **A quelle distance du voisin faut-il planter les arbres et les arbustes ?**

Les distances de plantation sont très précisément fixées par la loi :

- Si la hauteur de l'arbre (ou de l'arbuste) est supérieure à 2m, la distance doit être au minimum à 2m de la limite de propriété.
- Si la hauteur de l'arbre (ou de l'arbuste) est inférieure à 2m, la distance doit être au minimum à 0,5m de la limite de propriété.

La distance est établie entre le centre de la haie (ou d'un arbre) et la limite séparative. La hauteur d'une haie mitoyenne se mesure du sol à sa pointe. La hauteur prise en compte est la hauteur de l'arbre ou de l'arbuste à l'âge de sa taille adulte (*source : [article 673 du Code Civil](#)*).

*Exception : si l'arbre a atteint la hauteur de 2m, au moins 30 ans avant réclamation du voisin, alors la prescription trentenaire est acquise.*



♦ **Mon voisin peut-il abattre un arbre ou un arbuste planté trop près de son jardin ?**

**Non.** Votre voisin n'a en aucun cas le droit d'intervenir directement dans votre jardin. Et vous l'aurez bien compris, vous n'avez pas non plus le droit d'aller tailler ou élaguer l'arbre ou l'arbuste d'un voisin (*source : [article 673 du Code Civil](#)*).

♦ **Des branches du voisin dépassent dans mon jardin, que faire ?**

Vous pouvez légalement obliger votre voisin à élaguer ou à tailler les branches des arbres et des arbustes qui dépassent sur votre jardin. Mais attention, vous n'avez pas le droit de le faire vous-même (*source : [article 673 du Code Civil](#)*).

♦ **Est-il possible d'arracher les branches et les racines qui dépassent sur mon terrain ?**

**Oui.** Vous avez le droit de couper vous-même de simples racines, ronces ou brindilles qui dépassent depuis le jardin de votre voisin sur votre terrain (*source : [article 673 du Code Civil](#)*).

♦ **Ai-je le droit de manger les cerises ou les pommes des arbres de mon voisin s'ils dépassent sur mon terrain ?**

*Oui, mais à une seule condition* : qu'ils soient déjà tombés dans votre jardin. Vous ne pouvez pas cueillir les fruits directement sur les branches qui dépassent de votre voisin, mais vous pouvez les récupérer une fois tombés (*source* : [article 673 du Code Civil](#)).

♦ **Qui doit payer les frais pour l'entretien d'une haie mitoyenne ?**

La responsabilité de la taille d'une haie mitoyenne incombe aux 2 voisins. A vous de vous mettre d'accord sur la taille et sur les éventuels frais liés à la taille (*source* : [article L. 322-3 du code forestier](#)).

♦ **Les haies de mon voisin s'étendent sur le trottoir. Que puis-je faire ?**

Les arbres et les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Vous êtes en droit de demander à votre voisin de s'occuper de la taille de ses haies (*source* : [article R. 116-2 du Code de la voirie routière](#)).

♦ **Puis-je brûler mes déchets verts directement dans mon jardin, est-ce légal ?**

*Non*. Il est interdit de brûler les déchets verts (gazon tondu, haie taillée, feuilles mortes, branches...) dans son jardin. Vous pouvez aller déposer les déchets en déchetterie ou en faire un compost (*source* : [Arrêté Préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24/05/2017](#)).

♦ **Y-a-t-il des obligations administratives à effectuer avant l'abattage d'un arbre ?**

En règle générale, nul besoin de faire de démarches spécifiques. Si l'arbre est mort, cassé, renversé ou encore dangereux, aucune déclaration n'est à soumettre à la mairie.

Conseils : nous vous recommandons tout de même de contacter les services d'urbanisme afin de vérifier les procédures spécifiques à chaque parcelle.

♦ **Est-il possible d'obliger mon voisin à débroussailler son jardin ?**

*Oui*. Il est obligatoire de débroussailler son terrain selon les conditions suivantes : en zone urbaine, sur l'intégralité du terrain (cas le plus fréquent). A moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements. Autour d'une construction (rayon de 50 mètres) et autour des chemins d'accès (rayon de 10 mètres) (*source* : [Code forestier : articles L134-5 à L134-18](#)).

♦ **A quelle heure peut-on tondre sa pelouse le matin ou le soir ? Et pendant le week-end ?**

[L'arrêté préfectoral n°07/DDASS/SE/008 du 19/06/2007](#) réglemente les horaires acceptés pour tondre sa pelouse. En général :

En semaine : toléré entre 8h30-12h et 13h30-19h.

Le samedi : entre 9h-12h et 14h-18h.

Le dimanche et jours fériés : autorisé entre 10h et 12h.

♦ **Que faire si votre voisin ne remplit pas ses obligations ?**

Avant toute chose, essayez, dans la mesure du possible de maintenir le dialogue et de discuter des solutions éventuelles avec votre voisin. Réussir à trouver un accord à l'amiable doit être votre priorité absolue. La paix entre voisins n'a pas de prix, et malgré les tensions, un accord amiable reste toujours la voie la plus simple. Si le dialogue est rompu avec votre voisin, alors il est recommandé de consulter la mairie pour trouver une solution. Vous pouvez aussi faire appel à un conciliateur (auxiliaire de justice, gratuit) ou à un médiateur (coût partagé entre les voisins). Si aucune des solutions précédentes n'a porté ses fruits, il ne vous reste comme seule et dernière alternative à mener une action en justice. Nous ne pouvons que vous décourager d'entamer une telle procédure. Elle prend du temps et est également coûteuse.

Le **brûlage des déchets verts** est **interdit depuis** le 1<sup>er</sup> janvier **2014**. Vous avez la possibilité de les déposer en déchetterie, de les broyer.

NOUVELLE ANNÉE 2026 !!

Cherchez les mots dans la grille.

S A N T E C Q R O E D I A R T N E Ç J X  
E P E B R O X A S A W E N N O R U O C V  
C Y T E R T U I N S E N G A P M A H C J  
C J I H E I N V I I A C Z R M X S N I C  
U C V J I L Z O T M R E F E V E O Y E S  
S U I S N L C E N P E P K I D A L N Ç E  
H T T V E O M U E L U K O R B M I E W I  
Y R S V P N T X P I S Q C D O O D U I L  
J A E E B S E S R C S S Y N N U A E E O  
O D F A Q N M M E I I Q O E H R R G T F  
I I F N M O P K S T T Q C L E J I L T S  
E T A N T I S I C E E O L A U B T P E I  
X I M E C T S O D C E U C C R S E H L T  
G O I E Y A U Ç R U P A R T A G E W A T  
H N L I O R C O R E C I F I T R A D G E  
P S L S A O F G O U R M A N D I S E S F  
O M E G S C S O U H A I T S Y F G V D N  
H M E I B E H A U N O I T U L O S E R O  
D T J O L D I S W B T R A V A I L L B C  
E S E Y S S E T U A E V U O N Ç E Q N Y

AMIS	GOURMANDISES
AMOUR	JOIE
ANNEE	NOUVEAUTES
ARTIFICE	PARTAGE
BONHEUR	REINE
CALENDRIER	RESOLUTION
CHAMPAGNE	REUSSITE
COEUR	ROI
CONFETTIS	SANTE
COTILLONS	SERPENTINS
COURAGE	SIMPLICITE
COURONNE	SOLIDARITE
DECORATIONS	SOUHAITS
ENTRAIDE	SUCCES
FAMILLE	TEMPS
FESTIVITE	TRADITIONS
FEVE	TRAVAIL
FOLIES	VOEUX
FORCE	
GALETTE	



## 2026 Meilleurs vœux

Mme Le Maire et le Conseil Municipal  
ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se  
tiendra le samedi 24 janvier 2026 à 10h30  
Salle des fêtes de La Bigottière

Dans l'attente de vous retrouver lors de ce moment convivial,  
nous vous prions de croire en l'expression de nos sincères  
salutations.